



## CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 2 février 2016 - 20 H 30

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ,  
Maire de Ferney-Voltaire.

**Présents** : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PAILLARD Christophe, UNAL Khadija, VONNER Roger, LY Chun-Jy, LEGER Aurélie, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, ALLIOD Christian, SABARA Corinne, HALLER Céline, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup, Stéphane GRATTAROLY.

**Pouvoirs** : Mme MOUNY Valérie           à   Mme DEVAUCHELLE Hélène  
M. TRAN DINH Thao                   à   M. MEYLAN François  
Mme COMBE Marina                   à   Mme MERIAUX Laurence  
M. COULON Alexandre               à   M. CLAVEL Matthieu  
Mme IBRAHIM Siti                     à   M. VONNER Roger.

**Excusés** : Mme EL JAOUHARI Fadma  
M. BECHIS Eric.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1er décembre 2015.
3. Installation d'un conseiller municipal.
4. Election d'un nouveau membre dans les commissions Santé et action sociale – Finances et économie locale.
5. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'association Art This World à l'occasion du Festival de danse « Les Hybrides Hip-hopées ».
6. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Musicales de Ferney à l'occasion d'un spectacle musical dans le cadre de la Saison Voltaire.
7. Extension de l'école maternelle Florian : appel à financement dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016.
8. Choix des entreprises pour l'extension de l'école maternelle Florian.
9. ZAC Ferney-Genève Innovation : convention d'utilisation de locaux entre la SPL Territoire d'Innovation et la commune de Ferney-Voltaire.
10. Proposition d'acquisition foncière des parcelles AM 168, AM 645, AM 651 et AM 653 sises chemin de Vireloup à Ferney-Voltaire.
11. Questions diverses.
  - Décisions du maire prises en janvier 2016 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme MOUNY Valérie à Mme DEVAUCHELLE Hélène, M. TRAN DINH Thao à M. MEYLAN François, Mme COMBE Marina à Mme MERIAUX Laurence, M. COULON Alexandre à M. CLAVEL Matthieu, Mme IBRAHIM Siti à M. VONNER Roger), il est procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Matthieu CLAVEL est désigné à l'unanimité des voix pour remplir cette fonction.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Avant de procéder à l'installation d'un conseiller municipal, la maire demande à l'assemblée de valider la modification de l'ordre du jour. L'assemblée approuve à l'unanimité le rajout du point suivant : extension de l'école maternelle Florian - appel à financement dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 et du fonds de soutien à l'investissement public local.

**3. Installation d'un conseiller municipal.**

Le maire précise que Madame Laurence VIGLINO, élue de la liste *Ferney-Voltaire valeurs communes*, a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale. Cette démission a eu pour effet de conférer à Monsieur Stéphane GRATTAROLY, candidat suivant sur ladite liste, la qualité de conseiller municipal. Interrogé, Monsieur Stéphane GRATTAROLY a exprimé la volonté de siéger au conseil municipal. Il est procédé à l'installation de Monsieur Stéphane GRATTAROLY dans ses fonctions de conseiller municipal. Stéphane GRATTAROLY remercie Daniel RAPHOZ.

**4. Election d'un nouveau membre dans les commissions Santé et action sociale – Finances et économie locale.**

Le maire rappelle que Madame VIGLINO était membre de la commission municipale *Santé et action sociale*. Il expose aussi que Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS a exprimé le souhait de démissionner de la commission municipale *Finances et économie locale* en raison d'une charge de travail cumulée trop importante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, par vote à main levée, Pierre-Marie PHILIPPS, par 26 voix pour et 1 abstention (Alexandre COULON par procuration), comme membre appelé à siéger dans la commission municipale *Santé et action sociale* et il désigne Stéphane GRATTAROLY, par 26 voix pour et 1 abstention (Didier RIGAUD), comme membre appelé à siéger dans la commission municipale *Finances et économie locale*.

**5. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'association Art This World à l'occasion du Festival de danse « Les Hybrides Hip-hopées ».**

Le maire donne la parole au rapporteur, Christophe PAILLARD, qui rappelle qu'en 2016, l'association Art this world, émanation de l'association Straight from the street, organisera tant à Ferney-Voltaire que dans le Pays de Gex un festival de danse original intitulé « Les Hybrides hip-hopées ».

Cette manifestation, bisannuelle, qui fera intervenir plusieurs chorégraphes de renommée internationale comme Olivier Lefrançois et Jann Gallois, prévoit plusieurs rencontres, ateliers, masterclass et présentations de spectacles, en particulier au Théâtre de la Comédie avec la compagnie Burnout et avec la compagnie Iskio et la compagnie Théâtre à bascule.

Pour l'organisation de ce festival, l'association Art this world a sollicité dès 2015 la municipalité de Ferney-Voltaire pour une subvention exceptionnelle de 8 000€.

Le versement d'une avance sur subvention d'un montant de 4 000 permettrait à l'association Art This World d'engager les dépenses relatives à son festival qui se tiendra en mars prochain.

Le maire précise que la mairie a soutenu cette manifestation et ce groupe, lequel n'a pas l'habitude de présenter des dossiers de subvention, dans le domaine de la communication et du montage du dossier. Les dépenses sont partagées avec la mairie de Divonne-les-Bains. Le maire énumère les lieux et dates de représentations ou d'entraînement.

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui souhaite savoir si les deux associations sont ferneysiennes. Le maire croit se souvenir que l'association est située à Gex mais que les membres de l'association habitent actuellement ou ont habité à Ferney-Voltaire.

François MEYLAN se demande s'il ne serait pas plus utile, dans le cadre de la politique de la ville, d'organiser une manifestation centrée sur les quartiers, notamment celui des Tattes. Pierre-Marie PHILIPPS répond que dans le cadre de la politique de la ville, la programmation est très stricte car elle doit d'abord passer par un comité technique, puis par un comité de pilotage. Programmer des événements artistiques dans le cadre de la politique de la ville et dans le quartier obéit à un processus très long. Cependant, dans le cadre du festival Tôt ou T'Arts qui aura lieu au mois de juin, à Gex, un décrochage du spectacle est prévu soit au Levant, soit aux Tattes.

François MEYLAN rappelle que par le passé un festival convivial avait lieu au COSEC et réunissait passablement de monde. Charly MARTIN précise que le festival était organisé dans le passé par l'association Straight form the street avec une édition « Danse » à Divonne et une édition « Battle » à Ferney-Voltaire (COSEC). Cependant, la nouvelle association en charge de l'organisation de cet événement, a choisi de se concentrer sur une édition « Danse ».

Géraldine SACCHI-HASSANEIN précise que la forme du festival a changé. L'ex-majorité avait soutenu et encouragé le festival de Straight form the street au COSEC qui drainait un public jeune et nombreux. Le festival des Hybrides Hip-hopées, qui change dans sa forme avec les deux soirées à Divonne et les deux soirées à Ferney, va toucher bien moins de public mais il offre un partenariat avec l'Esplanade du Lac, des activités autour du festival proposées par les associations comme une rencontre avec les artistes, une sensibilisation aux collèges et lycées, des rencontres avec les aînés. Après avoir souligné le caractère intéressant de ce projet pour les jeunes, Géraldine SACCHI-HASSANEIN annonce qu'elle votera la subvention, estimant également que face aux maladrotes administratives, « exigence peut aussi rimer avec bienveillance ».

Christine FRANQUET souhaite connaître le nom des associations utilisatrices de la salle de danse des Marmousets. CHARLY MARTIN les énumère.

Après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier et le 1<sup>er</sup> février derniers, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 20 voix pour, 2 oppositions (Matthieu CLAVEL, Alexandre COULON par procuration), 5 abstentions (Marina COMBE par procuration, Laurence MERIAUX, Charly MARTIN, Etienne T'KINT DE ROODENBEKE, Aurélie LEGER), le versement immédiat, au profit de l'association Art this world, d'une avance sur subvention d'un montant de 4 000€, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016. Il autorise, par 20 voix pour, 2 oppositions (Matthieu CLAVEL, Alexandre COULON par procuration), 5 abstentions (Marina COMBE par procuration, Laurence MERIAUX, Charly MARTIN, Etienne T'KINT DE ROODENBEKE, Aurélie LEGER), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

#### **6. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Musicales de Ferney à l'occasion d'un spectacle musical dans le cadre de la Saison Voltaire.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Stéphane GRATTAROLY, qui précise que dans le cadre de la Saison Voltaire, l'association Les Musicales de Ferney a présenté avec succès deux soirs de suite au Châtelard un spectacle spécialement créé intitulé *Drôles de drames*. Ponctué d'extraits, de poèmes et de correspondances d'auteurs, ce spectacle lyrique a permis aux mélomanes d'entendre des œuvres connues -et moins connues- de Mozart, Duparc, Berlioz, Hahn...

Afin d'aider l'association à prendre en charge les cachets afférents, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 500€.

En réponse à François MEYLAN, le maire explique que c'est bien la commune qui participe au financement de ce concert. Christine FRANQUET précise qu'à l'occasion de ce concert, la billetterie était tenue par l'association et non par les agents de la mairie alors que la commune verse une subvention. Le maire répond qu'une clarification sera faite avec l'association dont les élus municipaux seront tenus informés.

Après avis favorable de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 1<sup>er</sup> février 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 24 voix pour, 2 oppositions (Matthieu CLAVEL, Alexandre COULON par procuration), 1 abstention (Jean-Loup KASTLER), le versement immédiat, au profit de l'association Les Musicales de Ferney, d'une subvention exceptionnelle de 3500 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016. Il autorise, par 24 voix pour, 2 oppositions (Matthieu CLAVEL, Alexandre COULON par procuration), 1 abstention (Jean-Loup KASTLER), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

### **7. Extension de l'école maternelle Florian : appel à financement dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 et du fonds de soutien à l'investissement public local.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Roger VONNER, qui rappelle que la commune de Ferney-Voltaire gère deux groupes scolaires : le groupe scolaire Calas et le groupe scolaire Florian.

La capacité d'accueil de l'école maternelle Florian est désormais insuffisante : l'installation temporaire d'un bâtiment modulaire a déjà été réalisée afin de permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire. De plus, les études prospectives indiquent que la population du quartier va considérablement augmenter dans les deux prochaines années, entraînant une hausse des effectifs prévisionnels de l'école maternelle à la rentrée 2017, puis de l'école élémentaire trois ans plus tard.

Par ailleurs, le groupe scolaire Florian ayant été construit dans les années 1970, les agencements intérieurs ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels : l'école maternelle ne possède ni bibliothèque, ni salle de motricité dédiée, ni salle des professeurs.

Enfin, le quartier des Tattes, dont il est rappelé qu'il relève du contrat de ville avec le quartier du Levant, manque d'un équipement sportif de proximité, à destination du groupe scolaire Florian et des associations du quartier, le gymnase initialement programmé n'ayant jamais été réalisé.

Considérant ces éléments, la commune de Ferney-Voltaire souhaite réaliser une extension de l'école maternelle Florian, ainsi qu'une salle polyvalente à affectation principale sportive.

Le programme fonctionnel est le suivant :

#### a- Extension de la maternelle

Le projet consiste en la création de deux salles de classe en rez-de-chaussée ainsi qu'une salle d'évolution d'environ 200 m<sup>2</sup>, en liaison directe avec l'établissement existant. Les sanitaires existants seront adaptés au regard de la nouvelle capacité d'accueil de l'école.

#### b- Réaménagement de la maternelle

Un réaménagement de la zone actuellement dédiée aux enseignants et ATSEM est prévu, avec dans cette nouvelle configuration :

- o une salle des professeurs,
- o une nouvelle tisanerie,
- o une bibliothèque,
- o une liaison directe entre école maternelle et école primaire, dans la zone de l'actuelle chaufferie.

La liaison entre l'école maternelle et l'école primaire permettra une mutualisation de certaines salles de classe du rez-de-chaussée le cas échéant.

#### c- Salle polyvalente - sportive

Le projet consiste également en la création d'une salle polyvalente d'environ 300 m<sup>2</sup> à destination de trois usages principaux :

- o salle de sport pour les écoles élémentaire et maternelle durant les heures de classe,
- o salle polyvalente en période préscolaire,
- o salle polyvalente ouverte aux habitants du quartier en dehors des horaires d'ouverture du groupe scolaire.

Considérant le dernier usage, un accès dévolus aux habitants permettra d'accéder à la salle polyvalente en dehors des horaires d'ouverture du groupe scolaire sans compromettre la sécurité de l'établissement.

Ces travaux, dont le coût global prévisionnel est évalué à 2 300 000€HT, soit 2 760 000€ TTC, ont fait l'objet du vote d'une autorisation de programme par le conseil municipal le 3 mars 2015.

Ce projet est éligible au fonds de soutien à l'investissement public local créé par la loi de finances pour 2016 ainsi qu'à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016. Il est précisé que

les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, SPS...ainsi que les équipements mobiliers et matériels divers, ne peuvent pas bénéficier de la DETR.

Compte tenu du montant des travaux, la commune peut espérer en 2016 une subvention « DETR » de 230 000€, correspondant au taux maximum de subventionnement pour la construction de trois salles liées à l'activité pédagogique des élèves (3 X 50 000€) et d'une salle polyvalente, sous réserve de délibérer et de déposer un dossier complet impérativement avant le 15 mars 2016.

Dès lors le plan de financement TTC de ces travaux est le suivant:

- Fonds propres communaux :	1 280 000€ (46%)
- Département de l'Ain (CFG)	150 000€ (6 %)
- Fonds de soutien loi de finances 2016	300 000€ (11%)
- Etat – DETR 2016 :	230 000€ (8 %)
- Projet Urbain Partenarial (PUP)	450 000€ (16 %)
- FCTVA	350 000€ (13 %)
<b>TOTAL :</b>	<b>2 760 000€ (100%)</b>

François MEYLAN souhaite savoir si l'échéancier de la réalisation correspond à la durée de validité des conventions de PUP. Le maire répond par l'affirmative et annonce que les appels d'offres sont plutôt favorables aux collectivités, en ce moment. En effet, les entreprises recherchent du travail et formulent des prix intéressants.

Christine FRANQUET s'étonne que Ferney-Voltaire soit encore considéré comme territoire rural. Elle en veut pour preuve l'annonce faite au conseil municipal de décembre 2015 que la dotation de solidarité rurale n'était plus versée. Le maire répond que la ville fait face aux « labyrinthes administratifs » et ne se prive d'aucune possibilité de subventionnement.

François MEYLAN souhaite savoir si le permis de construire de l'école a été approuvé et si des recours ont été déposés. Le maire répond qu'à sa connaissance, aucun recours n'a été déposé contre le permis de construire.

Christine FRANQUET demande si la commission scolaire peut disposer d'informations sur l'école Florian car ce n'est pas le cas actuellement. Le maire répond positivement tout en rappelant que les projets de travaux sont d'abord suivis par la commission municipale en charge des travaux.

Jean-Loup KASTLER demande si le conseil des quartiers a été appelé à se prononcer sur le projet de salle polyvalente qui a vocation à être utilisée par les habitants. Pierre-Marie PHILIPPS répond que « le conseil citoyen ne pouvait pas être informé parce qu'il n'était pas formé mais cela sera le cas la semaine prochaine à l'occasion de la réunion fondatrice. » Il confirme que « le conseil citoyen est appelé à avoir un œil sur ce projet puisqu'il agit dans le cadre de la politique de la ville ». Le maire estime que la salle a vocation à être à la disposition de tous les Ferneyiens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, pour le projet d'extension de l'école maternelle Florian, l'aide financière de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local et de la DETR 2016 ; il approuve, à l'unanimité, le plan de financement tel qu'exposé; il constate, à l'unanimité, que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits dans l'autorisation de programme votée le 3 mars 2015 et de s'engager à inscrire les crédits de paiement annuels dans les budgets primitifs 2016 et suivants ; enfin il charge, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

### **8. Choix des entreprises pour l'extension de l'école maternelle Florian.**

Le maire donne la parole à Chun-Jy LY qui rappelle que le projet d'extension de l'école maternelle Florian consiste en :

- la création de deux salles de classe, d'une salle d'évolution d'environ 200 m<sup>2</sup>, de sanitaires et de locaux de rangement ;
- un réaménagement de la zone actuellement dédiée aux enseignants et ATSEM, avec création d'une liaison entre l'école maternelle et l'école élémentaire ;
- la création d'une salle polyvalente d'environ 300 m<sup>2</sup> à affectation principalement sportive.

Il est également rappelé que le groupe scolaire Florian se situe dans le quartier des Tattes et donc dans le périmètre du contrat de ville.

Ce projet a déjà donné lieu à plusieurs délibérations du conseil municipal :

- le 3 mars 2015 : approbation d'une autorisation de programme avec répartition des crédits de paiement sur les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- le 7 avril 2015 : choix du maître d'œuvre, le cabinet Olivier Juredieu ;
- le 5 mai 2015 : sollicitation d'une aide financière du département de l'Ain au titre de sa dotation territoriale 2016.

A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 3 décembre 2015 selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics), 60 offres d'entreprises ont été reçues. Les offres ont été analysées par la commission *Travaux et sécurité*.

Etienne T'KINT DE ROODENBEKE souhaite connaître la date de lancement des travaux. Le maire répond que certains travaux préparatoires débuteront au printemps. Les plus gros travaux auront lieu durant les vacances scolaires pour gêner le moins possible le fonctionnement de l'école.

Jean-Loup KASTLER demande si la mention des négociations était bien inscrite dans les dossiers de consultation des entreprises. Le maire répond qu'il s'agit d'une consigne qu'il a donnée pour tous les dossiers d'appels d'offres.

Après avis des membres de la commission *Travaux et sécurité* réunie le 25 janvier 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la procédure susmentionnée et retient, à l'unanimité, les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

N°	Lots	Entreprise mieux disante	Montant €HT
01	TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS	DESBIOLLES SARL	109 922,20
02	GROS ŒUVRE MACONNERIE	ETS GALLIA	164 900,00
03	OSSATURE / CHARPENTE BOIS / BARDAGE / ZINGUERIE	SARL NINET FRERES	636 965,86
04	OSSATURE METALLIQUE / SERRURERIE / ESCALIERS	PERRAUD ET ASSOCIES	165 595,80
05	BARDAGE / COUVERTURE METALLIQUE / ZINGUERIE	SAS ALAIN PIGUET	44 226,90
06	ETANCHEITE ET VEGETALISATION TOITURE TERRASSE	TISSOT ETANCHEITE	59 315,66
07	MENUISERIES EXTERIEURES ET BRISE-SOLEIL	SARL NINET FRERES	68 087,16
08	MENUISERIES INTERIEURES	SARL NINET FRERES	105 854,41
09	ISOLATION / DOUBLAGES / CLOISONS SECHES / PEINTURE	PONCET CONFORT DECOR	190 000,00
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	SPIE SUD EST	104 359,55
11	CHAUFFAGE / PLOMBERIE SANITAIRE / VENTILATION	SAS BENOIT GUYOT	149 157,84
12	ASCENSEUR	KONE SA	19 900,00
13	CARRELAGE	SOLSYSTEM	7 285,70
14	CHAPE / SOLS SOUPLES	CAZAJOUS DECOR	89 000,00
15	TEST ETANCHEITE A L'AIR	DTM	2 680,00
16	NETTOYAGE DE CHANTIER	AD NETTOYAGE	5 850,00
		<b>TOTAL</b>	<b>1 923 101,08</b>

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces marchés. Il s'engage, à l'unanimité, conformément à l'autorisation de programme approuvée le 3 mars 2015, à inscrire les crédits nécessaires dans les budgets primitifs 2016 et suivants (opération n° 32).

### **9. ZAC Ferney-Genève Innovation : convention d'utilisation de locaux entre la SPL Territoire d'Innovation et la commune de Ferney-Voltaire.**

Le maire donne la parole à Christian ALLIOD qui rappelle que dans le prolongement des délibérations du conseil municipal en date du 3 novembre et du 1er décembre 2015 relatives au transfert de la convention de portage foncier et de la mise à disposition des parcelles cadastrées AN140 et AN153, la SPL Territoire d'Innovation et la commune de Ferney-Voltaire se sont rapprochées pour établir un projet de convention d'utilisation de locaux.

En effet, la commune souhaite conserver la gestion des logements qu'elle a aménagés au 1er étage de l'immeuble et qu'elle destine à des étudiants, artistes et techniciens des événements culturels ferneysiens, ou associations dans le cadre de mises à disposition de courte durée. Elle souhaite également conserver l'usage du local n°15 dans lequel elle entrepose du matériel, ainsi que du module adjacent à l'établissement AC Tuning dans le bâtiment annexe.

L'immeuble transféré à la SPL ayant vocation à être démolie dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Poterie, et afin de ne pas porter atteinte au bon déroulement de ce projet d'aménagement, il convenait de déterminer les modalités particulières d'utilisation des locaux aménagés au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble par la commune ainsi que des locaux de stockage de matériel (lot n°15 et module susmentionné) dont elle souhaite conserver l'utilisation et ce jusqu'à la démolition de l'immeuble.

Plus précisément, les locaux concernés sont les suivants :

- cinq studios meublés au 1er étage de l'immeuble d'une superficie de 20m<sup>2</sup> chacun (lots n°37, 38, 41, 42 et 45), avec buanderie/local technique (lot n° 46),
- un appartement meublé au 1er étage de l'immeuble de 100m<sup>2</sup> composé de 3 chambres, d'un séjour, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un sanitaire (lot n°47),
- des locaux de stockage composés du lot n° 15 et d'un module du bâtiment annexe.

Les modalités d'utilisation de ces locaux figurent dans la convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la convention d'utilisation de locaux à passer avec la SPL Territoire d'Innovation sur les parcelles AN140 et AN153 (logements aménagés au 1<sup>er</sup> étage + locaux de stockage). Il autorise, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué à signer la convention annexée à la délibération afférente et tous actes s'y rapportant.

### **10. Proposition d'acquisition foncière des parcelles AM 168, AM 645, AM 651 et AM 653 sises chemin de Vireloup à Ferney-Voltaire.**

Le maire donne la parole à Christian ALLIOD qui explique qu'afin de faciliter l'élargissement du chemin de Vireloup et de permettre à terme la réalisation d'un trottoir (emplacement réservé n°9 au PLU), la société Terra Vinca a accepté la cession des parcelles AM 645, AM 651 et AM 653 d'une superficie globale de 155 m<sup>2</sup>.

Les travaux envisagés sur l'emprise foncière cédée s'inscrivent dans le cadre des programmes de travaux pluriannuels relatifs à la mise en accessibilité de la voirie.

Par ailleurs, la parcelle AM 168 d'une superficie de 241 m<sup>2</sup>, située côté Sud-Est du chemin de Vireloup, serait également acquise auprès de la société Terra Vinca, dans le cadre de réserve foncière.

La superficie de l'ensemble cédé à la collectivité représente 396 m<sup>2</sup>, estimé entre les parties à la somme de 20 055 €.

François MEYLAN demande si l'exécutif a pris langue avec un des propriétaires du quartier pour trouver une solution au problème du trottoir discontinu. Le maire explique que la situation est complexe en présence d'une personne qui refuse de céder un terrain. Il essaye néanmoins de trouver des compromis comme des échanges de parcelles. A défaut, il restera à la collectivité le recours à la déclaration d'utilité publique.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AM 168 – 645 – 651 et 653 (396m<sup>2</sup> au prix de 20 055€) et autorise, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant. Il s'engage, à l'unanimité, à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

#### **11. Questions diverses.**

- Décisions du maire prises en janvier 2016 en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).

#### **Questions orales du mois de février 2016 :**

##### *1. Serait-il possible de faire revenir le skibus à Ferney? (Jean-Loup KASTLER)*

Le maire répond que le skibus ne dessert pas Ferney-Voltaire mais que la ligne F assure un transport jusqu'au skibus de Gex. Jean-Loup KASTLER estime qu'il s'agit d'une question de démocratisation de la station, station qui coûte assez cher aux collectivités ; ce coût ne peut se justifier que par un maximum de démocratisation de son accès. Bien que la possibilité de transbordement ligne F-skibus soit possible, elle reste complexe avec une paire de skis et donc dissuasive. Par ailleurs, le changement de nom du COSEC et les conséquences de la loi NOTRE, à savoir la centralisation des offices de tourisme dans le Pays de Gex, permettent de porter toutes les identités de notre territoire et en particulier l'identité patrimoniale culturelle voltairienne et, à travers Henriette d'Angeville l'identité montagnarde. Le maire répond que le rapport de la chambre régionale de comptes au sujet du Syndicat Mixte des Monts Jura, est alarmant. Le maire exprime sa préoccupation quant aux choix de gestion à venir. Dans ce contexte, il apparaît délicat d'ajouter des dépenses supplémentaires même si celles-ci semblent justifiées. François MEYLAN rappelle avoir souligné, dans le passé, l'absurdité de vouloir faire une station de ski alpin dans le Jura. Ses remarques de l'époque apparaissent aujourd'hui comme fondées. Le maire reconnaît que le changement climatique va nécessiter d'adopter d'autres stratégies pour cette montagne. Christophe PAILLARD ajoute que le rapport de la CRC est particulièrement corsé en ce qui concerne la station des Monts Jura qui fait l'objet d'une gestion par plusieurs instances sans coordination entre elles. Christophe PAILLARD annonce que la ville est dans la plus grande incertitude en ce qui concerne l'Office de tourisme en précisant que la loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence tourisme à la CCPG mais ne fait pas obligation aux communes, dès lors qu'elles ont établi une taxe de séjour, de transmettre le produit de ladite taxe à l'Office de tourisme communautaire, ce qui peut donner à Ferney-Voltaire certains moyens de négociation. Jean-Loup KASTLER estime que « la question de l'accessibilité de la montagne se pose qu'il y ait enneigement ou non : la possibilité d'utiliser les transports en commun est essentielle pour des personnes qui n'ont pas accès à la voiture ». Le maire annonce que les appels d'offres dans le domaine des transports en commun vont reprendre dans le Pays de Gex. Cela constitue un véritable défi.

##### *2. Concernant la situation de la couverture médicale, vous évoquiez lors de vos vœux « un travail direct avec la MSPEG » : pourriez-vous nous éclairer sur le sujet ?? (Didier RIGAUD)*

Le maire répond que les contacts avec les médecins ont abouti à la possibilité d'héberger des stagiaires internes et externes. Les loyers sont très modiques, ce qui permet à de futurs médecins de connaître le Pays de Gex. En ce qui concerne la coordination administrative entre les acteurs de santé, une réflexion a lieu au sein du SIVOM et de la CCPG. Il faut cesser de travailler chacun de son côté. Le pôle de santé créé sous la mandature précédente est l'œuvre des médecins, les politiques intervenant a posteriori. La question est de savoir comment ce pôle va se développer, comment aider les acteurs de santé, comment avoir plus de médecins et de personnel paramédicaux sur le territoire. Une réponse peut être apportée dans le domaine de la coordination administrative du pôle de santé. En ce qui concerne les urgences, deux médecins sont actuellement équipés mais leur nombre reste insuffisant pour une agglomération de près de 100 000 habitants. Jean-Loup KASTLER s'interroge sur la place de la télésanté dans les réflexions en cours. Le maire estime que cette question est plus complexe. Il rappelle que l'arrivée de la fibre est au cœur des dispositifs à mettre en place et permettra d'améliorer les conditions de travail et les offres de service des médicaux et paramédicaux. Didier RIGAUD précise sa demande et s'interroge sur une éventuelle participation des médecins de la MSPEG à la coordination du territoire. Le maire répond que les médecins sont réticents car ils ont monté leur pôle et souhaitent le structurer avant d'aller plus avant. Didier RIGAUD espère que les débats au SIVOM se poursuivront sur ce thème. Hélène DEVAUCHELLE estime que l'important est la continuité du soin pour la patientèle mais également l'accessibilité du soin aux nouveaux patients qui vont arriver. L'important est de créer un maillage avec plusieurs communes et de le développer progressivement.

3. *Un comité de pilotage a été annoncé pour le projet de médiathèque : étant donné l'heure prévue pour les réunions, un ou une suppléance est-elle prévue? L'association Bibliothèque pour tous sera-elle associée aux démarches (Christine FRANQUET)*

Le maire répond que le comité de pilotage a été ouvert à la minorité (Géraldine SACCHI-HASSANEIN). Si Géraldine SACCHI-HASSANEIN était dans l'avenir empêchée, une solution serait trouvée mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Khadija UNAL précise que le comité de pilotage est constitué et que les horaires des prochaines réunions ont été décidés à l'unanimité. L'association *Bibliothèque pour tous* n'est pas membre du COPIL car un groupe consultatif sera créé où les associations auront toute leur place.

4. *Même question d'organisation et de suppléance pour le groupe de travail « conservatoire » (Didier RIGAUD)*

Le maire répond que le même mode de fonctionnement s'appliquera que pour le comité de pilotage de la médiathèque.

5. *Pourriez-vous nous éclairer sur l'impact du projet de médiathèque par rapport à l'utilisation du Théâtre du Châtelard ? (Géraldine SACCHI-HASSANEIN)*

Le maire répond que la compagnie FOR aura l'usage du Châtelard jusqu'à la fin de sa convention qui échoit en février 2017. Sa directrice artistique, qui fait un travail remarquable, sera rencontrée très prochainement pour trouver des solutions durant les travaux et aborder les partenariats à venir avec la compagnie.

6. *Où en êtes-vous pour le raccordement du lycée et collège à la fibre optique? (Didier RIGAUD).*

Le maire rappelle que la ville fait son maximum dans ce dossier complexe en raison notamment du nombre d'interlocuteurs. Chun-Jy LY explique qu'une réunion avec le CERN et la cité scolaire a eu lieu le 1<sup>er</sup> février. La faisabilité de raccordement de la fibre optique jusqu'au lycée et collège a été entérinée. Sous réserve de validation interne par le conseil d'administration de l'établissement, les travaux devraient commencer pendant les vacances de Pâques, pour des raisons de sécurité avancées par le Proviseur.

Etienne T'KINT DE ROODENBEKE confirme le vote en conseil d'administration d'une délibération de principe qui valide le financement sur les fonds propres du lycée (66%) et du collège (34%). Le proviseur a tenu à remercier les différents acteurs (CERN et commune) pour avoir pris leur part dans ces travaux. La mise en service de la fibre est planifiée pour la rentrée de septembre.

Christophe PAILLARD rappelle que la région ne finance pas ces travaux. Didier RIGAUD estime scandaleux que la Région et le Département aient été absents alors que ces travaux sont légalement de leurs compétences. Le maire répond que la situation délicate que connaît le SIEA l'empêchait d'entreprendre les travaux avant deux années.

Etienne T'KINT DE ROODENBEKE précise que le délégué de la Région ne pouvait pas être présent car il n'a pas encore été nommé suite à l'installation de la nouvelle assemblée régionale. Il rappelle que le Principal du collège a affirmé qu'il allait demander des subventions au conseil départemental pour ces travaux et qu'il espérait les obtenir. Il note également que la Région n'abandonne pas le lycée de Ferney-Voltaire car elle estime prioritaire de refaire l'intégralité de l'enceinte de l'établissement.

Pour Jean-Loup KASTLER, l'ancienne majorité à la Région est aussi inconséquente que l'actuelle, cette dernière privilégiant la sécurité à des outils utiles aux élèves comme la fibre optique. Il espère que le raccordement à la fibre permettra de développer technologiquement le lycée et sera le début de collaborations à venir, comme avec le Fab Lab Pangloss.

Etienne T'KINT DE ROODENBEKE rappelle qu'une collaboration avec le Fab Lab avait déjà été pensée et initiée par plusieurs enseignants du lycée. Il rappelle que les questions de sécurité et de vidéo surveillance au lycée et au collège sont liées à un certain nombre d'incidents comme l'intrusion de personnes non autorisées ou encore l'agression du Principal du collège ; il est faux de penser que ce sujet est une préoccupation politicienne venant de Lyon. Il existe de vrais problèmes de sécurité et la demande de sécurisation du périmètre avait été demandée bien avant les élections régionales.

Le maire annonce les évènements à venir :

- 3 février 2016: Assemblée générale des anciens de AFN-UNC (salle du Levant) ;
- 4 février 2016: Collecte de sang par l'Amicale des donateurs de sang ;
- Du 5 au 7 février 2016: Rencontres vigneronnes : salon des vins (Levant).

Culture :

- Du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2016: exposition La limite, quartier disparu (mairie) ;

- Du 2 au 10 février 2016 : auditions au conservatoire ;
- 4 février 2016: Le dernier jour d'un condamné de Victor Hugo (comédie) ;
- 5 février 2016: pièce Proudhon modèle courbet (comédie) ;
- 6 -7 février 2016: Voyage au bout de la nuit d'après l'œuvre de Louis-Ferdinand Céline (Châtelard) ;
- 8 février 2016: montagnes du jura : géologie et paysages par Michel Campy ;
- 10 février 2016: La vraie histoire des notes de musique : spectacle par Les musicales de Ferney-Voltaire (théâtre Micromegas) ;
- 18 février au 15 mars 2016 : exposition Luttés des femmes progrès pour tous, Maison Fusier ;
- 20 et 21 février 2016: Epître aux jeunes acteurs, pièce d'Oliver Py (Châtelard) ;
- 26 février 2016: conférence proposée par Orion le club d'astronomie (centre nautique) ;
- 27 février 2016: Heureux qui, comme Ulysse, spectacle de marionnettes (Micromegas).

\*\*\*\*\*

### **DECISIONS DU MAIRE des mois de JANVIER 2016**

Prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

#### **Décision municipale n°001 - 2016 Du 4 janvier 2016**

Considérant la volonté pour la Ville de Ferney-Voltaire, en qualité de propriétaire, de bénéficier du dispositif pour procéder à une isolation acoustique des locaux éligibles, la Ville de Ferney-Voltaire sollicite le bénéfice du dispositif spécifique d'aide à l'insonorisation pour les salles d'enseignement et les salles administratives situées dans la partie ancienne du conservatoire de musique et de danse, et signera tous documents s'y rapportant. Un expert acousticien sera mandaté en vue d'effectuer une expertise des lieux à insonoriser et de déterminer la nature des travaux nécessaires aux fins d'atteindre l'isolation acoustique adéquate. Sur la base du rapport préliminaire rendu par l'expert, la ville fera établir un ou plusieurs devis par des entreprises expressément qualifiées pour la réalisation des travaux décrits dans le rapport d'expertise. Les prises en charge par Genève Aéroport sont de l'ordre de 80% du montant TTC des travaux pour les salles d'enseignement et 100%, pour les salles administratives. Au préalable les devis des entreprises seront validés par Genève Aéroport en commission technique.

#### **Décision municipale n°002 - 2016 Du 5 janvier 2016**

Considérant la demande de l'association Pangloss de disposer d'un local supplémentaire pour développer son activité associative de « fab lab », considérant que la commune dispose d'une salle adaptée de 40,5 m<sup>2</sup> sise au rez-de-chaussée de la Résidence Joseph Boisson, 12, rue de Gex à Ferney-Voltaire, la ville de Ferney-Voltaire met gratuitement à la disposition de l'association Pangloss, un local situé au rez-de-chaussée de la résidence Joseph Boisson, au 12 bis rue de Gex, 01210 Ferney-Voltaire, constitué d'une salle d'une surface de 40,5 m<sup>2</sup>. Cette mise à disposition est destinée à l'association aux seules fins de l'accomplissement de son activité. La ville de Ferney-Voltaire se réserve la possibilité d'utiliser ce local sous réserve de consulter et de prévenir l'association, quinze jours au-moins avant la date d'utilisation. La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature et sera reconduite tacitement d'année en année. Il pourra être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour des raisons d'intérêt général, la ville peut rompre avant son terme la présente convention en respectant néanmoins un préavis de un mois. Les autres modalités de cette mise à disposition figurent dans la convention annexée à la présente décision.

#### **Décision municipale n°003 - 2016 Du 11 janvier 2016**

Considérant la nécessité pour la commune de signer deux conventions (convention CARTES agents et convention COMEDEC) avec le ministère de la Justice et l'Agence nationale des titres sécurisés

(ANTS) et considérant les propositions de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), les conventions suivantes :

- convention entre le Ministère de la Justice, la commune et l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil (convention COMEDEC),
- convention entre la commune et l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune (convention CARTES)

sont établies entre la commune de Ferney-Voltaire, le Ministère de la Justice et l'ANTS.

La convention COMEDEC est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties et sera reconduite tacitement par période de trois ans. Il pourra être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation entraîne automatiquement résiliation de la convention CARTES.

La convention CARTES est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties et sera reconduite tacitement par période de trois ans. Il pourra être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation entraîne automatiquement résiliation de la convention COMEDEC. Les autres modalités de cette mise à disposition figurent dans les conventions annexées à la présente décision.

#### **Décision municipale n°004 - 2016**

**Du 26 janvier 2016**

Considérant la volonté de la commune de se doter d'un progiciel de gestion d'appels d'offres, considérant l'état budgétaire des restes à réaliser 2015 à reporter en 2016 (article 2051) et considérant la proposition de la société AGYSOFT SAS sise Parc Euromédecine, 95 rue Pierre Flourens, 34090 MONTPELLIER, la commune accepte la proposition de la société AGYSOFT et valide la mise en place du progiciel de gestion de l'achat public MARCOWEB en mode SaaS hébergé par AGYSOFT.

Le service comprend le droit d'accès aux modules, l'hébergement et les services associés/assistante téléphonique. Les services de la mairie bénéficieront d'une formation aux modules MARCOWEB procédures et MARCOWEB STF. La convention est conclue pour une durée de 36 mois. La mise en œuvre du service s'effectuera dans un délai de 4 à 8 semaines après réception par AGYSOFT du devis signé annexé à la présente décision. Le montant de la redevance mensuelle est de 217€ HT.

Le budget investissement-formation est de 4800€ HT facturé après service fait. Les autres modalités de ce contrat figurent dans le devis annexé à la présente décision.

#### **Décision municipale n°005 - 2016**

**Du 27 janvier 2016**

Considérant la volonté de la ville de renouveler le contrat E-magnus gestion financière – infrastructures cloud computing, considérant l'offre de la société Berger-Levrault Echanges sécurisés, sise 231 rue Pierre et Marie Curie, LABEGE (31676), représentée par son directeur général délégué, M. Antoine Rouillard, par la présente décision, la commune conclut un contrat de service informatique avec la société Berger-Levrault sise 231 rue Pierre et Marie Curie, LABEGE (31676) visant les échanges de données comptables, l'utilisation d'un i-parapheur et les échanges mails sécurisés. Les conditions de cet engagement figurent en annexe de la présente décision. Le montant annuel global de la prestation s'élève à 3 360,00€ HT. Le contrat de maintenance prend effet le 31 juillet 2015 pour une durée de 36 mois.

#### **Décision municipale n°006 - 2016**

**Du 27 janvier 2016**

Considérant la volonté municipale de bénéficier d'un contrat d'hygiène antiparasitaire pour les écoles Jean Calas et Florian et considérant la proposition de la société ECOLAB PEST FRANCE, sise 25 Avenue Aristide Briand – CS 70106 – 94112 ARCUEIL Cedex, l'offre de la société ECOLAB PEST FRANCE est retenue. La société ECOLAB PEST FRANCE est choisie pour assurer la désinsectisation et dératisation sur les sites école Florian et école Jean Calas. Le contrat entre en vigueur le 28 janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Le montant annuel de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 1027, 21€ HT pour l'école Florian et 900, 66€ HT pour l'école Calas. Les contrats de service figurent en annexe de la présente décision.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 22h05.**

**Prochaine séance du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20h30.**